

RCS : AUCH  
Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00239  
Numéro SIREN : 522 970 458  
Nom ou dénomination : 2BM INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 2340

B 2340

2 BM INVEST  
LD  
32240 LI  
GSM  
bernard.ber

**2 BM INVEST  
S.A.S.U.**

**RCS Auch 522 970 458**

**BILAN,  
COMPTES DE RÉSULTAT,  
&  
ANNEXE aux COMPTES**

**ARRÊTÉS**

**au 31/12/2018**

Désignation de l'entreprise 2 BM INVEST Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise A JOVIN 32240 LIAS D'ARTAGAS MED "JOVIN"  
 SIRET 52297045800017  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 11,2 Durée de l'exercice précédent \* 11,2  
 GSM : 06 11 22 01 88  
 bernard.bentejac@wanadoo.fr

				Exercice N clos le		
				13/11/2018		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	1188		1188
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>		<b>1188</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>		<b>1188</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N	NET	
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131			
	Report à nouveau		134		-9595	
	Résultat de l'exercice		136		3521	
	Provisions réglementées		140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>-5074</b>	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	5174	6262	
	Produits constatés d'avance		174			
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>6262</b>		
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>1188</b>		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



Formulaire obligatoire de l'Annexe 2033-B-SD		Nom de l'entreprise <u>LBI INVEST</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
Année de l'exercice <u>2018</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR <u>018</u>		Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
		Services *		215	214	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217	218	
	Production immobilisée *					222
	Subventions d'exploitations reçues					224
	Autres produits					226
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244
	Rémunérations du personnel *					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements *					254
	Dotations aux provisions					256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2		352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * <u>9595</u> dont imputés sur le résultat :				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2		370	372	

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA  
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA  
SOUTH HALL  
LOS ANGELES, CALIFORNIA 90024

**ANNEXE**

**CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de Commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie.

**2BM INVEST**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de Euros 1.000**  
**Siège social : LD Jouin - 32240 LIAS D'ARMAGNAC**  
**522 970 458 RCS AUCH**

---



---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 30 MAI 2019**

---

L'an Deux Mille Dix Neuf,

Le 30 mai,

A 9 heures,

Au siège social,

L'associé unique de la société 2BM INVEST, une société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, dont le siège social est situé LD Jouin 32240 Lias d'Armagnac s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Conformément à l'article 17 des statuts disposant que l'associée unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts ;

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3.521€.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 3.521 € en totalité au poste « Report à nouveau » du bilan, qui s'élève alors à (9 595) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de (5 074) €.

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à plus de la moitié du capital social et prend acte qu'elle devra décider dans les quatre mois à compter de ce jour s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur les conventions réglementées, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

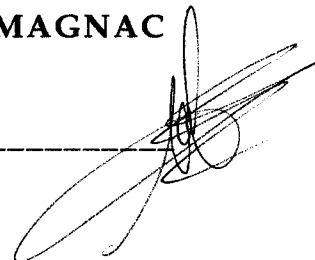
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le Président

**2BM INVEST**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de Euros 1.000**  
**Siège social : LD Jouin - 32240 LIAS D'ARMAGNAC**  
**522 970 458 RCS AUCH**

---



---

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 30 JUIN 2019**

**EXTRAIT**

**DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2018**

---

**DEUXIEME DECISION**

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 3 521 € en totalité au poste « Report à nouveau » du bilan, qui s'élève alors à (9 595) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de (5074) €.

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à plus de la moitié du capital social et prend acte qu'elle devra décider dans les quatre mois à compter de ce jour s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Le Président